

DECISION N° 2025-07 du 28 janvier 2025**PRISE PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL***Portant demande de subvention au Conseil départemental de Tarn-et-Garonne***Le Maire de Bessens,****Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 20201214 du 14 décembre 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire, par laquelle le Conseil Municipal de Bessens a délégué au Maire et pour la durée du mandat le pouvoir de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ne dépassant pas 1 000 000.00 € ;**Considérant** le projet de réhabilitation de l'ancienne église désacralisée de Lapeyrière en tiers-lieu polyvalent dans son écrin paysager aménagé et mis en valeur (Tranche 1) ;**Considérant** que ce projet est éligible aux aides du Conseil départemental ;**Considérant** que ce projet a donné lieu à une première aide à hauteur de 195 679€ dans le cadre du contrat d'équipement ;**Considérant** que, compte tenu des surcoûts rencontrés et des travaux supplémentaires prévus, il y a lieu de solliciter un complément de subvention auprès du Conseil départemental ;**Décide :****Article 1^{er}** : de solliciter l'aide financière du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne ;**Article 2** : l'aide financière sollicitée l'est sur un montant total estimé à 67 747.86 € HT sur la base du plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT tranche 1 Lapeyrière					
Les charges sont présentées : HT					
CHARGES	Colonne1	PRODUITS	Colonne2	%	ETAT DEMANDE
Description	Montant des charges	Origine	Financement total		
Travaux		Subventions Région			
Enveloppe prévisionnelle travaux et équipements réajustée	993 585.30 €	Accessibilité ERP	7 500.00 €	1%	demandée
Surcoût fondations	109 660.00 €	Rénovation énergétique*	25 787.31 €	2%	attribuée
Surcoût déplacement transformateur ENEDIS	22 422.60 €	Etat			
Sous-total travaux et équipements	1 125 667.90 €	DSIL	224 972.00 €	17%	attribuée
Etudes		Fonds vert rénovation énergétique	147 000.00 €	11%	attribuée
Enveloppe prévisionnelle MOE et études	152 104.00 €	Fonds vert friche	293 467.00 €	22%	attribuée
		Département			

AR Prefecture

082-218200178-20250128-DEC202507-AR
Reçu le 29/01/2025

Augmentation de l'enveloppe prévisionnelle études et MOE post APD	28 558.00 €	Contrat d'équipement	195 679.00 €	15%	attribuée
Sous-total études	180 662.00 €	Complément aménagements extérieurs (dépôt avril 2024)	50 424.00 €	4%	demandée
Acquisition foncière		Complément travaux supplémentaires et surcoût fondations	67 747.86 €	5%	demandée
Prix vente	35 000.00 €	Intercommunalité			
Frais de notaire	1 446.92 €	CCGSTG	7 500.00 €	1%	attribuée
Sous-total acquisition	36 446.92 €	Autres organismes publics			
		ADEME travaux géothermie	16 230.00 €	1%	attribuée
		ADEME étude faisabilité géothermie	2 121.71 €	0%	attribuée
		Sous-total cofinancements	1 038 428.88 €	77%	
		Autofinancement	304 347.94 €	23%	
TOTAL CHARGES	1 342 776.82 €	TOTAL PRODUITS	1 342 776.82 €	100%	

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à BESSENS, le 28 janvier 2025

Le Maire,

Adrien RAPHET

